
Aides à domicile Coordination - Qualifications

Alain Villez
Conseiller technique
Uniopss

La coordination

Une vieille idée pleine d'avenir

Aides à domicile Coordination Qualification

- Une
vieille

La Coordination

Une vieille histoire....

- 1962 : Il était une fois.. le rapport de la commission d'étude sur les problèmes de la vieillesse présidée par Pierre Laroque : « *la coordination des actions pour favoriser l'insertion des personnes âgées dans leur milieu de vie* ».
- VIème Plan (1972-1976) Les programmes finalisés de maintien à domicile . 332 secteurs d'action gérontologique programmés => 170 seront mis en œuvre.

Une vieille histoire... (2)

- 1976-1980, le Programme d'Action Prioritaire (PAP)n° 15 du VIIème plan pour le maintien à domicile.
 - 440 contrats de secteur négociés entre l'état et l'organisme coordonnateur local, reposant sur quatre principes:
 1. La définition d'un territoire de coordination gérontologique. Les retraités sont associés (pré-contrat)
 2. La coordination des actions et le développement d'actions nouvelles à partir d'un « catalogue » défini par circulaire (1977)
 3. L'attribution de crédits d'incitation déconcentrés
 4. La formalisation d'un contrat

Une vieille histoire..(3)

- 1981-1983 Le plan intérimaire : 500 postes de coordinateurs (plan emploi).
 - Objectif : lutter contre le chômage
 - Moyen : subvention d'état à l'emploi (base le SMIC)
 - Limites : le financement Etat ne survivra pas à la décentralisation. Le mode d'emploi des postes fixé à posteriori (circ. 7 avril 1982)

Une vieille histoire... (4)

- La circulaire du 7 avril 1982.

Un dispositif de concertation-planification-coordination du niveau local au niveau national

National

CNRPA

Départemental

CODERPA

Local

Instance Locale
Coordination
Gérontologique

ILCG

ILCG

Aides à domicile Coordination Qualification

Une vieille histoire..(5)

- 1982-1983, Les lois décentralisation 1^{er} acte

La compétence « hébergement et aide à domicile » personnes âgées bénéficiaires de l'aide sociale transférée au Département

- 1986 La loi particulière de décentralisation

Une vieille histoire.. (6)

1993 les réseaux géronologiques CNAV

– Objectifs:

- Détection des personnes âgées dépendantes
- Repérages des besoins
- Information des personnes âgées et de leur entourage
- Réponses aux situations de crise
- Meilleure efficacité des services

– Architecture

- Le bassin gérontologique (15 000 PA + 65 ans)
- La consultation de régulation gériatrique
- Le contrat local d'action
- Le diagnostic médico social
- Les actions de formation, information
Aides à domicile Coordination Qualification

Une vieille histoire..(7)

- 1995 La Prestation Expérimental Dépendance
- 1996 Les ordonnances « Juppé » de Maîtrise des dépenses de santé
=>Les réseaux expérimentaux de soins
- Juin 1999 Le rapport Vieillir en France, Paulette Guinchard Kunstler
=>Les CLIC
- 2000-2005 Le plan «Jospin»objectif 1000 CLIC
- Mars 2002 Les réseaux de santé (loi droit des malades)
- L. 13 août 2004: 2^{ème} acte de la décentralisation: la compétence « politiques gérontologiques » transférée aux conseils généraux

Aides à domicile Coordination Qualification

Vers les maisons départementales de l'autonomie

- La loi du 13 février 2005 prévoit d'ici 2010:
 - l'abrogation des barrières d'âge dans les prestation de compensation du handicap
 - L'intégration des CLIC dans les Maisons départementales des personnes handicapées
 - La transformation des MDPH en **Maison départementale de l'autonomie**
Aides à domicile | Coordination | Qualification

Le 3^{ème} plan Alzheimer

- **Création de MAIA** (maison d'accueil pour l'intégration pour les personnes Alzheimer) dans le cadre des futures maisons départementales de l'autonomie instituées à partir des Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH).

Des coordonnateurs Alzheimer!

- Création de 1000 postes de coordonnateur (gestionnaires de cas) dédiées à l'évaluation individualisée des situations et des besoins, à l'orientation et au suivi des personnes.
- Quelle articulation avec les CLIC et réseaux de santé gériatriques?

La qualification des aides humaines

La nébuleuse

Aides à domicile Coordination Qualification

Les diverses qualifications enregistrées au RNCP Niveau V

Diplômes d'Etat

- DEAS Aide soignante
- DEAMP Aide Médico Psychologique
- DEAVS Auxiliaire de vie sociale
- Assistant de vie

Certifications

- BEP sanitaires / sociales
- BEPA services personne
- Mention complémentaire
- Auxiliaire de gérontologie (CREFO)
- Employé familial polyvalent (FEPPEM)

Un bilan en forme de réquisitoire de la CPC du travail social

- Une offre de formation peu lisible et inégale (cour des comptes « les personnes âgées dépendantes »)
- Moderniser et rationaliser les diplômes (CES développement des services à la personne)
- Trop de certifications (18), un champ trop restreint des métiers

La professionnalisation en question

- Le plan Alzheimer nouvelle qualification « d'assistant en gérontologie »!
- Les politiques publiques prônent la professionnalisation mais ne veulent pas en payer le prix (tarif des services dans le cadre de l'APA)
- La mise en concurrence des services à la personne décourage la qualification (gré à gré, mandataire, prestataire)

Aides à domicile Coordination Qualification

Services d'aide et de soins infirmiers à domicile

D. n° 2004-613 25 juin 2004

- Services de soins infirmiers à domicile
- Services d'aide et d'accompagnement à domicile
- Service polyvalent d'aide et de soins infirmiers à domicile
- Les SSIAD 90 000 places
- Le PSGA prévoit de créer 6000 pl/an jusqu'en 2012

Service d'aide et d'accompagnement à domicile

- Deux régimes d'autorisation:
 - Autorisation et tarification par le PCG en tant qu'institution sociale et médico-sociale (conformité loi 2002-02)
 - Agrément « Qualité » par le préfet en tant que service à la personne (conformité déclarative à un cahier des charges)

SSIAD

- Assurent sur prescription médicale des prestations de soins infirmiers sous la forme de soins techniques ou de soins de base et relationnels auprès:
 - De PA +60 ans, malades ou dépendantes
 - de PH -60 ans
 - De P -60 ans atteintes de pathologies chroniques

SSIAD (suite)

- Sont tenus à la continuité des soins, assurent eux-mêmes ou font assurer les soins quelque soit le moment où ceux-ci s'avèrent nécessaires
- Les interventions sont assurées par:
 - Des infirmiers dispensent des actes et coordonnent les AS et AMP
 - Des aides soignantes et aides médico-psychologiques
 - Des pédicures, des ergothérapeutes et des psychologues en tant que de besoin
 - Un infirmier coordonnateur

La prise en charge des aides humaines par l'APA

- Une allocation arbitrairement plafonnée en fonction du GIR
- Pas de corrélation entre niveau d'incapacité et besoin d'aide
- Fortes disparités entre départements
- Un niveau d'aide insuffisant: 60 heures/mois en prestataire (GIR 1)
- Montant moyen des plans d'aide inférieur de 25% au montant maximum.

Aides à domicile Coordination Qualification

L'espoir du « 5^{ème} risque » de protection sociale

- Pour un droit universel à compensation pour l'autonomie (sans discrimination par l'âge, les ressources ou le patrimoine)
- Une prestation unique (en lieu et place des actuels APA et PCH) délivrée à partir d'une évaluation individualisée prenant en compte le projet de vie de la personne quelque soit sa situation et son âge